

Communiqué / 10 janvier 2024

**DEGROUX BRUGERE ACCOMPAGNE IDEAL GROUPE LORS DE SA NOUVELLE
LEVÉE DE FONDS DE PRES DE 10 MILLIONS D'EUROS AUPRES DE SES
ACTIONNAIRES ET DE SON POOL BANCAIRE**

Ideal Groupe complète ses levées de fonds réalisées en 2022, par une nouvelle levée de 10 millions d'euros auprès de ses actionnaires et de son pool bancaire.

Après avoir accueilli au sein de son actionariat La Tricogne Capital, en octobre 2019, Capital Croissance, en mai 2022, et Épopée Gestion et Inter Invest Capital, en juillet 2022, Ideal groupe entend, par cette opération, poursuivre sa stratégie de développement sur le marché du logement neuf.

Depuis sa création en 2011 par Édouard Myon et Pierre Vital, la société revisite le secteur de l'immobilier grâce à son approche moderne et responsable. Ce « développeur d'immobilier contextuel » propose des services innovants et un accompagnement personnalisé à ses clients. Son positionnement singulier lui permet par ailleurs d'apporter des réponses concrètes et durables aux besoins des territoires et de leurs habitants en matière d'aménagement urbain et de performances environnementales.

Augustin Fleytoux, associé, et Maxim Khlopotin, collaborateur, ont participé à cette opération.

A propos de Degroux Brugère

Le Cabinet DEGROUX BRUGERE intervient depuis plus de 30 ans auprès d'une clientèle d'actionnaires-dirigeants, d'entreprises, de groupes familiaux et de fonds, dans les domaines suivants :

- transactionnel, *LBO / private equity, venture capital*,
- droit des sociétés (vie sociale, fusions-acquisitions, restructurations, haut de bilan),
- droit fiscal (patrimonial, groupes de sociétés, entreprises, contentieux),
- droit des entreprises en difficulté,
- droit commercial, contrats,
- contentieux judiciaire.

Le Cabinet comprend aujourd'hui environ 35 personnes, dont 11 associés et une vingtaine de conseils et collaborateurs.